Conseil Municipal de Longessaigne

PROCES-VERBAL

Séance du : 13 mars 2025
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 14
Président : Monsieur Michel Rampon
Secrétaire élu : Bruno Goujet

Membres présents : Mesdames LAGRAVERE Ghislène, DIVINIA Sandrine et Messieurs CHAUSSENDE Alain, COLLOMB Gilbert, COSTE Christophe, DUCREUX Laurent, IMBERT Florent, GOUJET Bruno, RIMAUD David, TRESSERE Philippe, VERMARE Daniel.

Membres excusés : Monsieur COLLOMB Sébastien, Madame OBRIOT Géraldine.

.

►Validation du compte-rendu du Conseil Municipal

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2025 qui a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux est validé.

► Présentation du budget prévisionnel 2025

Bruno Goujet nous présente une version provisoire élaborée par la commission finances, afin de récolter les remarques et observations de l'assemblée pour établir la version finale du budget principal de la commune.

► Approbation du compte administratif 2024 du budget lotissement

Bruno Goujet, délégué aux finances, présente le compte administratif 2024 du budget lotissement, en détaillant les principales variations de recettes et dépenses des différents chapitres, en comparaison avec les comptes de l'année 2023.

Après discussions et réponses aux questions, Monsieur le Maire se retire momentanément de l'assemblée, pour faire procéder au vote sous la présidence du doyen d'âge. A l'issue de ce vote, le compte administratif 2024 du budget lotissement est approuvé, à l'unanimité.

► Approbation du compte de gestion 2024 du budget du lotissement

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte de gestion établi par Monsieur Gaucher, comptable de la Trésorerie de Givors, qui est en tout point concordant au compte administratif présenté précédemment.
Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe du lotissement pour l'année 2024.

► Délibération pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024

Monsieur le Maire, suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2024 et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, indique les résultats d'exploitation.
Monsieur le Maire explique que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2025.

Considérant les résultats suivants du budget annexe du lotissement :

Section de fonctionnement :

- Un excédent de fonctionnement de	39 814,49 €
- Un déficit reporté de	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**39 814,49 €**

Section d'investissement :

- Un déficit d'investissement de	93 883,88 €
- Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un besoin de financement cumulé de	**93 883,88 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte pour le budget annexe du lotissement 2025, la reprise des résultats comme indiquée ci-dessus et décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 :	39 814,49 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	39 814,49 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT :	**93 883,88 €**

► Approbation du compte administratif 2024 du budget principal

Bruno Goujet, délégué aux finances, présente le compte administratif 2024 du budget principal, en détaillant les principales variations de recettes et dépenses des différents chapitres, en comparaison avec les comptes de l'année 2023.

Pour le budget principal, il fait le constat d'un **excédent de fonctionnement annuel de 59 750,02 €** (en hausse de 6 438,47 € par rapport à l'année précédente) et informe qu'après le remboursement du capital des emprunts, la capacité d'autofinancement s'établit à 11 868,21 €.

Il est précisé, qu'à la date du 31 décembre 2024, l'encours des emprunts s'élève à 212 130,89 €.

Il indique que tous les autres niveaux de résultats seront détaillés dans la délibération qui suit, concernant la reprise anticipée des résultats pour l'élaboration du budget 2025.

Après discussions et réponses aux questions, Monsieur le Maire se retire momentanément de l'assemblée pour faire procéder au vote sous la présidence du doyen d'âge. A l'issue de ce vote, les comptes administratifs sont approuvés, à l'unanimité.

► Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal

Monsieur le Maire demande d'approuver les comptes de gestion établis par Monsieur Gaucher, comptable de la Trésorerie de Givors, qui sont en tout point concordants au compte administratif présenté précédemment.
Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion du budget principal pour l'année 2024.

► Délibération pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024

Monsieur le Maire, suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2024 et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, il indique pour le budget principal, les résultats d'exploitation. Monsieur le Maire explique que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, en même temps que le détail des restes à réaliser.

Considérant les résultats suivants du budget principal :

Section de fonctionnement :

- Un excédent de fonctionnement de	59 750,02 €
- Un excédent reporté de	117 942,82 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**177 692,84 €**

Section d'investissement :

- Un excédent d'investissement de	277 073,44 €
- Un excédent des restes à réaliser de	11 564,94 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	**288 638,38 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte pour le budget principal 2025, la reprise des résultats comme indiquée ci-dessus et décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024, comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCEDENT	177 692,84 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	177 692,84 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	277 073,44 €

► Fixation des taux d'imposition 2025 (taxes foncières / bâti et non bâti et taxe d'habitation)

Monsieur le Maire passe la parole à Bruno Goujet, qui présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il précise que les valeurs locatives cadastrales servant de base pour le calcul des différentes taxes 2025 ont été revalorisées, par l'Etat, de 1,7 % pour 2025.
La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après avis de la commission des finances, il est proposé une augmentation de 1% des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- **taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacants : 17,16 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,03 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,03 %**

► Délibération participation SYDER :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la participation communale au SYDER s'élève à 21 114,63 € pour l'année 2025, soit assurée comme par le passé, par recouvrement direct sur les contribuables.

Cette participation permet de financer les charges liées à de nouvelles installations et au renouvellement de certains équipements, à la maintenance de l'exploitation de l'éclairage public et sa consommation électrique.

Le Conseil Municipal valide et approuve cette charge due au SYDER et décide, à l'unanimité, de la fiscaliser.

► Délibération subvention Club du Village Fleuri :

Monsieur le Maire donne lecture de la demande présentée par le président du Club du Village Fleuri concernant l'octroi d'une subvention pour le colis des aînés, afin de répartir les coûts à hauteur de 50% pour le club et 50% pour la mairie.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention d'un montant de 594,00 € pour l'année 2024.

► Demande subvention de l'association « K'DANSE » pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association « K'Danse » de St Clément les Places. Il propose d'allouer une subvention d'un montant de 150 € pour l'année 2025 pour les 15 adhérents originaires de la commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de cette subvention.

► Délibération signature d'une convention entre la Commune de Longessaigne et la CUMA :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention établie entre la CUMA de Longessaigne et la Commune de Longessaigne ayant pour objet de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de matériel (épareuse, sécateur, compresseur, etc…) entre la Commune et la CUMA.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal approuve ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

► Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes / Projet d'aménagement accès de l'école et d'un espace public :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) ont commencé en janvier 2025. En conséquence, les travaux d'accès à l'école et de l'aménagement d'un espace public peuvent être engagés.

Le montant global de l'opération s'élève à 387 324,37 € H.T. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département a attribué et versé une subvention de 45 000 € à la commune et qu'une demande a été faite à l'Etat sous forme d'une DETR. La recherche d'autres financements est nécessaire.

Aussi le plan de financement exposé dans la présente demande de subvention se décline de la manière suivante :

- Coût des travaux (incluant la maîtrise d'œuvre) :		387 324,37 €	
- Financements :	Etat -DETR-	174 295,97 €	(1)
	Département (acquise)	45 000,00 €	
	Région	52 000,00 €	
	Autofinancement (30 %)	116 029,31 €	

(1) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Le Conseil Municipal approuve cette opération pour la réalisation d'un accès à l'école et l'aménagement d'un espace public pour un montant de 387 324,37 €. Il valide le plan de financement prévisionnel de l'opération et sollicite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'un montant **de 52 000.00 €** pour la mise en œuvre de cette opération.